

JOURNAL OFFICIEL

DES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

11 NOVEMBRE 1961

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

4^e ANNÉE No 72

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

Informations

Annexe I à l'accord du 26 juillet 1957 entre le gouvernement fédéral autrichien, d'une part, et les gouvernements des États membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, d'autre part, relatif à l'établissement de tarifs directs internationaux ferroviaires pour les transports de charbon et d'acier en transit par le territoire de la République autrichienne 1281/61

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

COMMISSION

Informations

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

Avis d'appel d'offres-concours n° 157 lancé par la république du Mali pour un projet financé par la Communauté économique européenne — Fonds européen de développement 1282/61

Additif à l'appel d'offres n° 156 1284/61

**EXTRAIT DU CATALOGUE DES PUBLICATIONS
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

Éditions de la Communauté européenne du charbon et de l'acier

No de réf.		Prix	
		NF	Fr.
1047	Traité instituant la C.E.C.A.	2,90	30,—
2504	Traité instituant la C.E.C.A. (édition bilingue: français avec allemand, italien ou néer- landais)	6,—	60,—
1008	Rapport général sur l'activité de la Communauté (10 août 1952 — 12 avril 1953)	2,—	20,—
1322	Deuxième Rapport général sur l'activité de la Communauté (13 avril 1953 — 11 avril 1954)	3,90	40,—
1576	Troisième Rapport général sur l'activité de la Communauté (12 avril 1954 — 10 avril 1955)	3,90	40,—
1743	Quatrième Rapport général sur l'activité de la Communauté (11 avril 1955 — 8 avril 1956)	4,90	50,—
1895	Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté (avec annexes) (9 avril 1956 — 13 avril 1957)	5,90	60,—
2032	Sixième Rapport général sur l'activité de la Communauté (tome 1 et tome 2, ainsi que les annexes) (14 avril 1957 — 13 avril 1958)	9,80	100,—
2148	Septième Rapport général sur l'activité de la Communauté (14 avril 1958 — 31 janvier 1959)	9,80	100,—
2374	Huitième Rapport général sur l'activité de la Communauté (1er février 1959 — 31 janvier 1960)	9,80	100,—
2596	Neuvième Rapport général sur l'activité de la Communauté (1er février 1960 — 31 janvier 1961) Avec annexe: Rapport sur la ferraille	9,80	100,—
1880	Étude comparative des sources du droit du travail dans les pays de la Communauté (Vol. 1, 1957)	4,40	45,—
1999	La Stabilité de l'emploi dans le droit des pays membres de la C.E.C.A. (Vol. 2, 1958)	9,80	100,—
2104	La Représentation des travailleurs sur le plan de l'entreprise (Vol. 3, 1959)	9,80	100,—
2367	Grève et Lock-out (1961)	25,—	250,—
2057	Recherches sur les briques de silice	11,80	120,—
2675	Les Investissements dans les industries du charbon et de l'acier de la Communauté (1961)	5,—	50,—
2309	Les Entreprises sidérurgiques de la Communauté (1960) . . .	5,90	60,—
1996	Fontes et Aciers — Prix de base, Abonnement 1961 (avec mises à jour)	29,40	300,—
1996	Idem (comportant le classeur à feuillets)	39,20	400,—

Les commandes doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la dernière page du *Journal officiel des Communautés européennes*. Pour la Grande-Bretagne et le Commonwealth britannique, les commandes sont reçues par «H. M. Stationery Office», P.O. Box 569, London, S.E. 1.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

INFORMATIONS

ANNEXE I

à l'accord du 26 juillet 1957 entre le gouvernement fédéral autrichien, d'une part, et les gouvernements des États membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, d'autre part, relatif à l'établissement de tarifs directs internationaux ferroviaires pour les transports de charbon et d'acier en transit par le territoire de la République autrichienne

Parts des chemins de fer fédéraux autrichiens

Les montants de réduction des prix du tarif intérieur autrichien en vigueur depuis le 8 février 1957 et indiqués au point 2° de l'annexe précitée, ont été remplacés par les montants suivants: (*)

Marchandises	Réduction par t en schillings autrichiens	
	le 1. 2. 1960 (1)	le 1. 1. 1961 (2)
Charbon	—	6,00
Coke	—	6,00
Mineral	—	5,00
Poussier de gueulard	—	5,00
Acier brut, fontes brutes	—	5,00
Demi-produits	—	5,00
Produits finis	—	7,00
Ferraille {	relation Kufstein—Brennero/Brenner	13,20
	relation Salzburg Hbf.—Tarvisio Centrale	24,20
	relation Lindau—Reutin—Brennero/Brenner	11,90 27,20
	relation Simbach (Inn)—Tarvisio Centrale	13,70 31,20
	relation Passau Hbf.—Tarvisio Centrale	(3) —

(1) Date de la mise en vigueur dans le tarif international C.E.C.A. n° 1001 des nouveaux tableaux de distances des chemins de fer fédéraux autrichiens.

(2) Date de la réforme des tarifs marchandises des chemins de fer fédéraux autrichiens.

(3) Relation supprimée.

(*) La publication des nouveaux montants de réduction a été subordonnée à la ratification, par tous les États membres, de l'Accord complémentaire du 29 novembre 1960 publié au Journal officiel des Communautés européennes du 19 octobre 1961.

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

COMMISSION

INFORMATIONS

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

AVIS D'APPEL D'OFFRES — CONCOURS N° 157

Avis de concours lancé par la république du Mali pour un projet financé par la Communauté économique européenne — Fonds européen de développement

N° du concours: 17 CAB/MTP **Convention:** 104/F/SN/E **Projet:** 12.21.306

Objet:

Établissement de l'avant-projet d'un abattoir frigorifique à Bamako suivi de sa réalisation (travaux de génie civil et équipements/installations) «clefs en mains» par le lauréat du concours (adjudicataire).

L'appel d'offres-concours s'adresse uniquement à des sociétés entreprises ou groupement d'entreprises, voire à des architectes et ingénieurs-conseils susceptibles d'exécuter les travaux, équipements, installations prévus suivant leur avant-projet.

Les études et travaux nécessaires à la réalisation de l'abattoir constituent un seul lot indissociable. Toute participation à l'appel d'offres-concours implique la remise d'un avant-projet complet (une seule solution par soumissionnaire) et l'engagement formel d'exécuter les travaux correspondant jusqu'à leur achèvement «clefs en mains» avec mise en route de l'exploitation.

Un jury créé à cette occasion décernera, après examen des projets remis, les prix suivants:

1^{er} prix — Exécution de l'ensemble de l'opération

2^e prix — 2.000.000 de francs C.F.A. (équivalent à environ 8.000 US dollars)

3^e prix — 1.500.000 francs C.F.A. (équivalent à environ 6.000 US dollars)

4^e prix — 1.000.000 de francs C.F.A. (équivalent à environ 4.000 US dollars)

Estimation:

400.000.000 de francs C.F.A. ⁽¹⁾

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires que les paiements des fournitures peuvent être effectués directement dans la monnaie du pays du siège du titulaire du marché consécutif à l'appel d'offres-concours.

Délai d'exécution:

2 ans.

Les soumissions

rédigées en langue française devront parvenir par plis (ou colis) recommandés avec accusé de réception à M. le Directeur des ponts et chaussées du Mali, avenue William-Ponty, à Bamako (Mali) ou être déposées contre récépissé au bureau d'ordre du service des ponts et chaussées du Mali à Bamako avant leur ouverture par la commission d'adjudication et d'appel d'offres qui aura lieu le 30 avril 1962 à 10 heures, heure locale (11 heures G.M.T.) dans les bureaux du ministère des travaux publics, des mines, de l'habitat et des ressources énergétiques.

Le dossier d'appel d'offres-concours

rédigé en langue française, peut être obtenu par demande adressée au ministère des travaux publics, des mines, de l'habitat et des ressources énergétiques à Bamako (Mali) au prix de 5.000 francs C.F.A.

Cette somme est à verser au compte chèque postal n° 1.663 Bamako, compte du régisseur des recettes des travaux publics.

L'envoi sera effectué par avion, franco de port, après réception de la somme indiquée ci-dessus.

Consultation du dossier d'appel d'offres-concours:

1. Au ministère des travaux publics, des mines, de l'habitat et des ressources énergétiques de la république du Mali à Bamako (service des ponts et chaussées);
2. A la Chambre de commerce de Bamako (Mali);
3. A la Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56 rue du Marais, Bruxelles;
4. Aux services d'information des Communautés européennes à:
Bonn, Zitelmannstraße 11,
La Haye, Mauritskade 39,
Luxembourg, 18, rue Aldringer,
Paris 16^e, 61, rue des Belles-Feuilles,
Rome, Via Poli, 29.

Renseignements complémentaires:

Directeur des ponts et chaussées du Mali, avenue William-Ponty à Bamako (Mali).

⁽¹⁾ Equivalant à environ 1.600.000 U.S. dollars.

Renseignements généraux:

Sur les conditions économiques:

- Président de la Chambre de Commerce de Bamako (Mali),
- Chef du service de la statistique de la république du Mali à Koulouba (Mali).

En exécution de l'article 132, paragraphe 4, du traité de Rome, la participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personnes physiques et morales ressortissant des États membres et des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

N. B.: Les ambassades du Mali délivreront avec le maximum de diligence les visas nécessaires aux candidats désireux de se rendre à Bamako avec leurs unités techniques en vue de rassembler sur place les renseignements complémentaires utiles à l'établissement de leurs offres.

Additif à l'appel d'offres n° 156**L'avis d'appel d'offres n° 156**

pour un appel d'offres lancé par la république du Tchad publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 71 (page 1278) du 4 novembre 1961

concernant:

Exécution à Fort-Lamy (Tchad) du revêtement des chaussées des routes dites de Farcha et Chagoua-Olea

est complété comme suit:

Déclaration d'intention de soumissionner:

Les entreprises désireuses de participer au présent appel à la concurrence devront faire parvenir au plus tard 15 jours avant la date limite du dépôt des soumissions, sous pli recommandé adressé au président de la commission d'appel d'offres, une intention de soumissionner. Cette déclaration doit être accompagnée des principales références techniques et financières de l'entreprise ou en cas de groupement, l'entreprise de groupement. Dans le dernier cas, les déclarations mentionneront la désignation des mandataires communs. L'envoi d'une intention de soumissionner n'engage en aucun cas l'entreprise. Le récépissé de l'envoi de l'intention de soumissionner doit être joint à la soumission.

Les autres indications restent inchangées.

**EXTRAIT DU CATALOGUE DES PUBLICATIONS
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

Editions de la Communauté économique européenne

No de réf.	BROCHURES	Prix	
		N.F.	Fr. b.
9538	Traité instituant la Communauté économique européenne et documents annexes	2,90	30,—
1931b	Treaty establishing the European Economic Community and connected documents	6,40	65,—
2073	Premier Rapport général sur l'activité de la Communauté (1958)	5,90	60,—
	Annexes: — 2074 Exposé sur la situation sociale dans la Communauté		
	— 2089 Déclaration de M. Hallstein devant l'A.P.E. à Strasbourg (octobre 1958)		
2178	Deuxième Rapport général sur l'activité de la Communauté (1959)	4,90	50,—
2241	Exposé sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté (joint au 2 ^e Rapport général)	4,90	50,—
4266	Troisième Rapport général sur l'activité de la Communauté (1960)	6,—	60,—
1001	Exposé sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté (joint au 3 ^e Rapport général)	8,—	80,—
2079	Rapport sur la situation économique dans les pays de la Communauté (Rapport Uri)	19,60	200,—
2081	Document de travail sur la situation de l'agriculture dans la Communauté (1958)	4,40	45,—
2084	L'Évolution récente de la situation économique dans les six pays de la Communauté (1958)	3,40	35,—
8001	Rapport sur la situation sociale dans les pays d'outre-mer associés à la C.E.E. (1960)	20,—	200,—
8006	Répertoire des organisations agricoles non gouvernementales groupées dans le cadre de la C.E.E. (1960)	15,—	150,—
707	Les Grandes Régions agricoles de la C.E.E. (n° 1, série agriculture)	7,—	70,—
8005	Tendances de la production et de la consommation en denrées alimentaires (n° 2, série agriculture)	15,—	150,—
8003	Répertoire des organismes communs créés dans le cadre de la Communauté par les associations industrielles, artisanales et commerciales des six pays (1961)	10,—	100,—
8010	L'Évolution de l'emploi dans les États membres (1961)	12,—	120,—
8014	Tarif douanier des Communautés européennes (1961)	30,—	300,—

ÉDITIONS PÉRIODIQUES

—	Bulletin de la C.E.E.	(Abonnement annuel)	19,60	200,—
		(Numéro isolé)	2,—	20,—
—	Graphiques et Notes rapides	(Abonnement annuel)	24,50 (*)	250,— (*)
		(Numéro isolé)	2,40	25,—
—	Rapport trimestriel sur la conjoncture	(Abonnement annuel)	35,— (*)	350,— (*)
		(Numéro isolé)	10,—	100,—

(*) Prix pour les deux abonnements N.F. 49,— (Fr. b. 500,—).

Les commandes doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la dernière page du *Journal officiel des Communautés européennes*. Pour la Grande-Bretagne et le Commonwealth britannique, les commandes sont reçues par «H. M. Stationery Office», P.O. Box 569, London, S.E. 1.